

RÉUNION DE QUARTIER - ZONE PONT LEDAN

Compte rendu de la réunion du 22 juillet 2022

Nombre de participants (hors élus): 23

Elus présents: Jean Yves le Goff, Robert Raoul, Marie Pierre Gire, Guy Faucher, Danièle Le Gall, Marie Antoinette Pedrono, Frédéric Beuz, Anne Le Gall, Christian Carduner, Marie José Canévet

Présentation par Danièle Le Gall de l'état d'avancement des actions réalisées par rapport aux propositions faites sur la profession de foi.

Questions soulevées à l'issue de cette présentation:

CIRCULATION

1. *Routes dégradées par exemple en direction de Saint Jacques (accotements et enrobés fortement dégradés)*

M Le Maire : routes étroites entraînant des dégradations d'accotement compte tenu des tracteurs/remorques plus larges avec des charges plus importantes

2. *Vitesses excessives à Pont Lédan rendant difficile la traversée de chaussée. Il conviendrait de remettre le passage piéton.*

R.Raoul: le département sera informé

3. *Les GPS n'indique pas le lieu-dit Pont Meur*

4. *Les panneaux stop, limitation 50 km/h et publicitaire sont mal positionnés sur Crémenet, il conviendrait de les déplacer*

M. Le Maire : l'information sera remontée aux services techniques

5. *Absence de signalisation (entrée d'agglomération) en venant du Radin vers le bourg*

M. Le Maire : l'information sera remontée aux services techniques.

ENVIRONNEMENT

6. *Tri sélectif : depuis mai 2022, il n'y a pas de ramassage toutes les semaines - Absence de conteneur à Kernéan - absence de plate-forme pour les conteneurs au Raden (les déchets se retrouvent sur la chaussée) - à Saint Jean : présence de déchets de toutes sortes (huiles moteurs, mobilier, etc....), il y a des personnes qui ne peuvent pas ou plus se déplacer à la déchetterie*

Danièle Le Gall : l'information sera remontée à QC pour le ramassage et l'absence de conteneur

M.Le Maire : les services techniques passeront au raden et à Saint Jean pour essayer de solutionner l'absence de plate-forme et les dépôts sauvages. Sur le dernier point, **Danièle Le Gall** rajoute qu'une journée citoyenne pourrait être programmée

7. *Les taxes pour les ordures ménagères sont inférieures de 3 % à la CCA par rapport à QC.*

8. *Il conviendrait de mettre des claustras autour des conteneurs de déchets*

M.Le Maire : Quimperlé communauté ne le souhaite pas compte tenu de dépôts sauvages non visibles à même le sol. Les services techniques iront voir les délaissés à proximité

9. *Elagage : entretien des talus – fauchage accotement : pourquoi pas plus régulièrement, notamment sur les routes étroites (fougères) ? est ce que le SIVOM peut enlever les roches sur les accotements lors du fauchage - Fougères importantes entre le Radin et Belair .*

M.Le Maire : Si domaine privé, l'élagage est de la responsabilité du propriétaire

Guy Faucher : prise de parole en tant que président du SIVOM : le fauchage se fait en 2 voire 3 interventions dans l'année. Il répond à un fauchage sécuritaire et raisonné pour la biodiversité.

- La 1ere intervention de mi avril à fin juin: une passe rapide en bordure d'accotements pour marquer les limites de la chaussée et dégager la visibilité en courbe et aux intersections. Cette intervention correspond prioritairement à un besoin de sécurité avec une préservation de la biodiversité (période de nidification).
- La seconde passe débute en août pour se terminer à la fin octobre afin de faucher les accotements et les talus.

Il convient de se rappeler ici que le linéaire de voirie à traiter entre les 4 communes adhérentes au SIVOM est de 560 km (dont 260 km pour Scaer), soient 1 120 km en comptant les 2 côtés de voirie,

Pour Scaer, le montant de cette prestation est d'environ 110 k€/an. Enfin le SIVOM travaille en effectif réduit avec 2 tracteurs et 2 épaveuses. Un fauchage plus régulier demanderait des moyens supplémentaires qui génèreraient des coûts plus importants et ne correspondrait pas à la politique de préservation de la biodiversité.

10. *Dévaluation des maisons liée aux risques d'inondation*

Guy Faucher: compte tenu des catastrophes naturelles de ces dernières décennies au niveau national, l'état a prescrit et élaboré en association avec les communes et en concertation avec les populations (enquête publique) des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et notamment ici un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) valant servitude d'utilité publique. A noter que les zones inondables correspondent à une pluviométrie centennale. Ces plans élaborés par bassin versant sont annexés aux plans d'urbanisme (PLU) et aux actes notariaux en cas de vente d'immobilier. En effet, l'acquéreur ou le locataire d'un bien immobilier doit être informé par le vendeur ou le bailleur des risques qu'ils soient naturels, miniers ou technologiques dans le cadre de l'IAL (Information Acquéreur Locataire : articles L. 125-5, L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement).

11. *Assainissement collectif, y a t il un projet sur Pont Lédan. La tolérance actuelle du SPANC risque de ne pas durer pour l'assainissement non collectif non conforme.*

M. Le Maire : Dans le cadre du PLU de 2020, les services de la préfecture ont demandé de retirer ce secteur, le coût de la mise en conformité étant trop important. La demande sera remontée à Quimperlé Communauté

12. *Pourquoi le terrain de 1700 m2 situé entre 2 maisons à Pont Ledan n'est plus constructible ?*

Robert Raoul et M.Le Maire: Oui effectivement ce terrain est aujourd'hui en zone agricole dans le cadre du PLUi qui a fait l'objet d'une enquête publique. De plus, pour garder ses droits en matière de constructibilité, le certificat d'urbanisme doit être renouvelé tous les ans. A noter ici que le PLUi devrait être exécutoire en fin 2022.

13. Quid du mobil home sur la route de Rosporden ?

M. Le Maire : Ce mobil home n'aurait du rester là que pendant 3 mois, c'était l'engagement du propriétaire. Cependant la réglementation permet aux agriculteurs de disposer d'une « pièce de vie ». C'est dans ce cadre que ce mobil home est toujours là.

14. *Devenir du SIVOM et quid de l'entretien des routes ?*

M.Le Maire : les maires des 4 communes adhérentes au SIVOM souhaitent dissoudre le SIVOM en fin 2023. Il convient pour cela que les quatre conseils municipaux, instances souveraines en la matière, se réunissent pour décider. L'entretien se fera soit en régie soit par le privé ou les 2

| VOIRIE

15. *Travaux de réfection de voirie : les rustines ne tiennent pas – Rocade : remettre le passage piétons – existence de 2 tas de sable à Crémenet sur l'accotement ;*

M. Le Maire : les services techniques seront informés et passeront

16. *Au Raden : quid de la maison abandonnée (n°37) ainsi qu'à Pont Ledan*

M. Le Maire : la procédure de recherche des propriétaires, acquisition par évaluation des domaines est longue

| CADRE DE VIE

17. Quid de la fibre optique?

Robert Raoul : la fibre optique est prévue d'être installée pour la fin de l'année.

Présentation du projet de circulation

En préalable, Guy Faucher informe l'assistance qu'il s'agit de la sixième version d'un projet établi sur la base de l'étude AGAP, retravaillé par un volontaire civique (architecte urbaniste) et un groupe de travail. Les versions précédentes ont été présentées aux habitants et commerçants lors de réunions pour prendre en compte leurs avis dans la version présentée. Il précise qu'il tiendra une permanence en septembre les samedi matin pour un retour de la population.

Présentation des objectifs de redynamisation, du plan de circulation, des parkings et **des linéaires des rues (courbes isométriques)**

Questions

Est ce que les trottoirs seront modifiés ?

Guy Faucher : pas dans un premier temps, il s'agit d'un aménagement transitoire (environ 6 mois) avec possibilité de retour en arrière. Les trottoirs seront matérialisés par des peintures au sol. Il faut pouvoir revenir en arrière si le schéma de circulation n'est pas adapté.

Quid des accès PMR au niveau des commerces ?

Guy Faucher : la mise en conformité est du ressort des commerçants

Où se situe la zone de co-voiturage ?

Robert Raoul : au niveau du stade P.Salun

Autres observations

- *Beaucoup de ragondins à Cascadec : risque de leptospirose*
- *Plus de conteneur de déchets à Cascadec*